



## Émancipation/ conflit

-----  
Par Hope236

Bonsoir,

Je suis une adolescente de 17 ans. Je suis en permanant conflit avec mes parents. Allant au point de me faire insulter ou autre.. Je subis beaucoup moralement et on va dire que sature. Je suis actuellement épuisée de tout cela. C'est pour sa que j'en viens à un tel recours. J'aimerais si on peut dire me "protéger" . Un ami m'a parler de l'émancipation, mais j'aimerais savoir comment cela se passe et a qui m'adresser ? Ou ce que je peux faire ?En vous rmerciant d'avance bonne soirée !

-----  
Par Tisuisse1

Pour vous émanciper il vous faut l'autorisation de vos parents et du Juge aux affaires familiales. Voyez une consultation juridique gratuite organisé par votre mairie ou par le greffe du tribunal, ou par la Maison de la Justice de du Droit.